

**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE**

**Avis**  
**20 avril 2016**

*nicotinamide*

**VITAMINE PP AGUETTANT 500 mg/5 ml, solution injectable**

Boite de 10 ampoules de 5 ml (CIP : 34009 300 421 0 6)

Laboratoire AGUETTANT

Code ATC	<b>A11HA01 (préparations vitaminiques non associées)</b>
Motif de l'examen	<b>Inscription</b>
Listes concernées	<b>Collectivités (CSP L.5123-2)</b>
Indications concernées	<b>« Traitement et prévention de la carence en Vitamine PP chez l'adulte lorsque le recours à la voie orale n'est pas possible ou n'est pas adapté ».</b>

## 01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

---

AMM	Date initiale (procédure nationale) : 24 février 2016
Conditions de prescription et de délivrance / statut particulier	Liste I

## 02 CONTEXTE

---

Il s'agit d'une demande d'inscription aux collectivités d'une nouvelle spécialité à base de vitamine PP administrée par voie injectable, en **complément de gamme** de la spécialité VITAMINE PP AGUETTANT 100 mg/2 ml, solution injectable.

## 03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

---

**Considérant l'ensemble de ces données et informations et après débat et vote, la Commission estime :**

### 03.1 Service Médical Rendu

La Commission considère que le service médical rendu par VITAMINE PP AGUETTANT 500 mg/5 ml, solution injectable est important dans l'indication de l'AMM.

**La Commission donne un avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités dans l'indication et aux posologies de l'AMM.**

### 03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

Cette spécialité est un complément de gamme qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport à la spécialité VITAMINE PP AGUETTANT 100 mg/2 ml, solution injectable.